

Règlements du concours

Afin d'offrir la chance à tous, vous ne pouvez gagner plus d'un prix à l'intérieur d'une période de **30 jours**.

Si vous avez gagné plus d'un prix durant cette période, vous recevrez le premier prix gagné. Vous ne pourrez choisir entre les deux prix.

Le prix offert doit être accepté comme tel indépendamment de sa valeur commerciale au moment de sa réclamation ou de son utilisation et ne peut être échangé contre une somme d'argent, ne peut être destiné à la vente ou modifié de quelque manière que ce soit. Le prix est non transférable.

Si vous avez gagné plus d'un prix durant cette période, vous recevrez le premier prix gagné. Vous ne pourrez choisir entre les deux prix.

Tous concours s'adressent aux résidents du Québec âgés de **18 ans ou plus**. Les noms d'emprunt, les noms porte-bonheur, les noms de personnes âgées de moins de 18 ans ou toute autre substitution de nom ne pourront bénéficier du prix offert.

Comment réclamer votre prix?

Si l'animateur vous a dit que nous avons le prix en mains, vous devez passer ici à la station pour le récupérer, notre bureau est situé au 815, boul. Lebourgneuf, bureau 505 à Québec, au bureau de Leclerc Communication. Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi, sauf jours fériés, de 8 h 30 à 17 h 30. Vous avez 30 jours pour passer réclamer votre prix.

À votre arrivée à la réception du 102,1 CKOI, vous devrez présenter une pièce d'identité officielle par exemple votre carte d'assurance maladie ou votre permis de conduire. Parfois, il y a des formulaires d'exonération à compléter et à signer pour la Régie des Alcools et des Jeux du Québec, c'est pour cette raison qu'il est préférable que la personne gagnante passe elle-même réclamer son prix.

S'il n'y a pas de formule à signer, la personne gagnante peut envoyer quelqu'un d'autre chercher le prix, en autant que la personne qui se présente à la réception sache quel prix elle vient chercher et qu'elle apporte la pièce d'identité de la personne gagnante (carte d'assurance maladie ou permis de conduire). Attention: Si l'animateur vous mentionne que nous n'avons pas encore reçu le prix, dans ce cas, le département de promotions du 102,1 CKOI contactera la personne gagnante dès qu'elle aura le prix en mains. Nous ne postons aucun prix. Le gagnant a la responsabilité de venir chercher son prix pendant nos heures de bureau ou d'envoyer quelqu'un pour lui avec la carte d'identité du gagnant.

Une même personne ne peut gagner qu'une seule fois par période de 30 jours peu importe le prix gagné. Toute personne qui aurait gagné plus d'un prix dans une période de 30 jours ne recevra que le premier prix gagné. Il n'est pas possible de choisir entre les deux prix.

Le gagnant qui se présente tout de même à la réception pour réclamer ses deux prix, se verra refuser son deuxième prix.

Réclamation de prix:

Vous pouvez réclamer votre prix du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 chez Leclerc Communication :

**815, boul. Lebourgneuf, bur.505
Québec (Québec)
G2J 0C1**

Tél. : 418-529-1021